

Subsides REESC

Rayonnement et Excellence : Éducation, Service à la Cité, manifestations Scientifiques et Culturelles

Définition

Les projets **REESC – Rayonnement et Excellence – Éducation et Service à la Cité** visent à soutenir des initiatives **innovantes et structurantes** qui contribuent au développement stratégique et à la visibilité des missions d'**éducation** et de **service à la Cité** de l'Université de Genève.

Ils ont pour objectif de renforcer l'excellence pédagogique, d'encourager l'innovation dans les pratiques d'enseignement, de favoriser la diffusion des savoirs et de nourrir le dialogue entre science, culture et société. Les projets peuvent notamment prendre la forme d'initiatives de transformation pédagogique, de plateformes d'apprentissage ouvertes, de projets ambitieux de médiation scientifique, de **manifestations culturelles et scientifiques**, ou d'actions de formation, de sensibilisation et d'engagement citoyen en lien avec des enjeux sociétaux majeurs.

Les projets soutenus devront démontrer un **impact structurant**, une **forte capacité de rayonnement** et une inscription de leurs actions dans la durée, en s'adressant à des publics variés, tels que les étudiantes et étudiants, les enseignantes et enseignants, le grand public, les collectivités publiques ou les acteurs culturels et associatifs.

Les porteurs de projets devront enfin démontrer leur capacité à mobiliser des **cofinancements** ou à établir des **partenariats pertinents**, afin d'assurer la pérennité et l'ancrage des initiatives soutenues.

Montant, durée et dates de soumission

Le montant maximal du financement accordé est de **CHF 100'000 par projet**.
La durée maximale du financement est de **trois ans**.

Les projets peuvent être soumis en tout temps; ceux dont le montant demandé n'excède pas **CHF 20'000** font l'objet d'un **délai de réponse de deux mois**, contre **quatre mois pour les projets dépassant ce seuil**.

Conditions

Les projets REESC doivent présenter une articulation claire avec les missions d'éducation, de service à la Cité et d'excellence scientifique de l'Université de Genève et démontrer la valeur ajoutée spécifique du soutien de la FUNIGE.

Un cofinancement est requis. Son niveau n'est pas prédéfini et doit être proposé par les porteurs de projet, en tenant compte de la nature, de l'ampleur et des objectifs du projet. L'adéquation du cofinancement proposé sera appréciée dans le cadre du processus d'évaluation.

Les projets sélectionnés feront l'objet d'un **rapport d'activité et d'impact** ainsi que d'un **rapport financier**, à remettre à l'échéance du projet.

Critères d'évaluation

L'excellence et l'impact éducatif et sociétal du projet seront évalués au regard de son **originalité**, de sa **pertinence pour les missions d'éducation et de service à la Cité**, de son **ambition**, ainsi que de son **potentiel de transformation** des pratiques pédagogiques, culturelles ou de médiation. Une attention particulière sera portée à l'impact attendu sur les publics ciblés et sur le **rayonnement local, national ou international** de l'UNIGE.

La **valeur ajoutée spécifique du subsidé REESC** sera appréciée en fonction du caractère structurant du projet, de son **potentiel d'ancrage durable**, de l'**effet levier attendu** en termes de partenariats, de cofinancements ou de répliquabilité, ainsi que de l'absence d'alternatives claires dans les dispositifs de financement existants pour ce type d'initiatives.

L'**excellence de l'équipe requérante** sera examinée sur la base de l'expertise des porteurs de projet, de leur expérience dans le pilotage d'initiatives éducatives, culturelles ou de médiation à large impact, de leur capacité à mobiliser des réseaux et des partenaires, ainsi que de leur **engagement personnel** dans la mise en œuvre du projet.

La **faisabilité** sera évaluée au regard du budget, du calendrier, de l'organisation proposée et des ressources mobilisées, ainsi que, le cas échéant, de la **crédibilité du plan de pérennisation** au-delà du financement FUNIGE.